

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

20 avril 2026

Membres :	19
Présents :	16
Représentés :	2
Exprimés :	18
OUI :	18
NON :	0
Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-six, le 20 avril 2026, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jouvent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur le Maire Jean-Jacques CHAPOULIE.

Date de la convocation : 21 avril 2026

Présents : Jean-Jacques CHAPOULIE, Marie-Chantal DUPIC-LATHIERRE, Gaëtan BRUNET, Pascale BASTIER, Gérard GASNIER, Delphine LEMAIN, Christophe MATTANA, Laurence RAYNAUD, John-Henry PERE, Sandra ROUSSEAU, André GUYOT, Christine TEXIER, Raymond BLANCHETON, Céline SAUTIVET, Patrick ROBERT, Stéphanie DENIS.

Absents excusés :

Nathalie MORICHON, donnant procuration à Gaëtan BRUNET.
Serge GERMANEAU, donnant procuration à Gérard GASNIER.

Absent : Philippe DUFOUR

Secrétaire de séance : Laurence RAYNAUD.

Ouverture de la séance à 19h13.

Régie de recettes des droits de place – mise en place de la gratuité pour la première installation

Vu la délibération « Marché Public Mensuel – Création d'une régie de recettes Droit de Place » en date du 25 novembre 1983 ;

Vu la délibération n°2025/04 « Modification des conditions générales de fonctionnement de la régie de recettes des droits de place » du 30 janvier 2025 ;

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'il serait souhaitable de mettre en place une gratuité pour la première installation des nouveaux commerçants, afin d'attirer plus de commerçants lors du marché mensuel. Cette gratuité leur donnerait l'opportunité de faire un test, afin qu'ils puissent valider ou non leur envie de s'installer sur le marché.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise :

- de fixer la gratuité de l'emplacement pour la première installation des nouveaux commerçants,
- Monsieur Le Maire à signer tout acte s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que
dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Saint-Jouvent le 28/04/2026

Le Maire,

Jean-Jacques CHAPOULIE

